

RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIE



BANQUE
LAURENTIENNE

29 octobre 2023

Sébastien Lavoie,
Économiste en chef
LavoieS@vmbi.ca
514 350-2931

Décision de la Banque du Canada en octobre – Une très longue marche vers 2 % d’inflation

La Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé à 5,00 % fin octobre, comme ce fût le cas début septembre. Deux principaux facteurs appuient cette décision. D’une part, le ralentissement de l’activité économique a pris la forme d’une contraction modérée du PIB réel par habitant. D’autre part, le ralentissement de l’inflation selon l’indice des prix à la consommation s’avère léger.

La combinaison d’une révision à la baisse de la croissance du PIB réel canadien l’an prochain (de 1,2 % à 0,9 %) et d’une révision à la hausse de l’inflation (de 2,5 % à 3,0 %) ressort comme le point marquant du *nouveau Rapport sur la politique monétaire*. En particulier, le ralentissement très lent de l’inflation résulte de la connexion entre trois piliers, à savoir le comportement des entreprises en matière de fixation de prix, les attentes en matière de prix des consommateurs et l’inflation des salaires. Ces trois facteurs s’alimentent mutuellement. Premièrement, les entreprises veulent encore augmenter les prix souvent et de façon importante au cours des 12 prochains mois. Ces entreprises sont en partie en mesure d’augmenter les prix puisque l’inflation passée et actuelle maintiennent les attentes des consommateurs à un niveau trop élevé, entre 4 % et 5 % au cours des 2 prochaines années. Troisièmement, nous observons la même fourchette de croissance de 4 à 5 % pour la hausse des salaires, puisqu’un plus grand nombre de travailleurs veulent être compensés pour l’inflation élevée de 2021-22-23. La tendance à la baisse des postes vacants et la croissance de la population active qui dépasse la cadence d’embauche sont des signes encourageants de rééquilibrage du marché du travail, mais il reste encore beaucoup à faire pour contenir l’inflation des salaires. De plus, comme le Fonds monétaire international l’a fait remarquer dans un récent rapport de recherche sur les périodes passées d’inflation élevée dans le monde, l’inflation des salaires non maîtrisée est un facteur clé qui a maintenu l’inflation des prix à la consommation à un niveau élevé pendant des périodes de plus de trois ans. Il n’est donc pas surprenant de s’attendre à ce que l’inflation mesurée selon l’IPC demeurera encore trop élevée l’an prochain.

L’inflation tendancielle se situait entre 3,5 % et 4 % au cours de la dernière année, contre 5 % au premier semestre 2022. En particulier, la hausse passée des taux d’intérêt a affaibli la consommation de biens durables et l’inflation selon l’IPC pour les biens. Pendant ce temps, l’inflation selon l’IPC pour les services, le segment le plus difficile à maîtriser, reste obstinément élevée. Un ralentissement plus rapide de l’inflation mesurée par l’indice de référence au cours de la prochaine année est difficile à prévoir, même si notre équipe économique estime que l’ajustement des ménages à des taux d’intérêt plus élevés sera légèrement plus important pour chacune des deux prochaines années qu’en 2023. De plus, la position budgétaire des gouvernements demeure expansionniste, comme le souligne la Banque du Canada, retardant le retour de l’inflation à 2 %. Également, la montée des tensions au Moyen-Orient pourrait accroître l’instabilité des marchés mondiaux du pétrole.



Somme toute, le lent refroidissement de l'inflation a amené la Banque du Canada à conserver, sans surprise, son biais à rehausser les taux à nouveau. Une très longue marche vers une inflation à 2 % implique une très longue période de politique monétaire restrictive. Nous nous attendions auparavant à ce que le taux directeur reste à 5,00 % jusqu'en juin 2024 pour éviter que le taux directeur réel ne devienne trop restrictif. Mais la petite fenêtre pour réduire légèrement le taux cible du financement à un jour pour éviter que le taux réel soit trop restrictif devient encore plus étroite. Par conséquent, le risque penche en faveur du maintien du taux directeur nominal à 5,00 % pour une période plus longue, soit jusqu'en juillet ou septembre 2024.

Sébastien Lavoie | Économiste en Chef
514 213-4571 | LavoieS@vmbi.ca

Salim Kharoubi Zanzana | Économiste
437 219-3304 | ZanzanaSK@vmbi.ca

Le présent document est publié à titre d'information seulement. Il ne doit pas s'interpréter comme un guide de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres qui y sont mentionnés. L'auteur est un employé de Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL), une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada. L'auteur a pris toutes les mesures usuelles et raisonnables pour vérifier si les renseignements qui figurent dans le présent document sont tirés de sources considérées comme étant fiables et si les procédures utilisées pour les résumer et les analyser sont fondées sur les pratiques et les principes reconnus dans le secteur des placements. Toutefois, les forces du marché sous-jacentes à la valeur des placements peuvent évoluer de façon soudaine et importante. Par conséquent, ni l'auteur ni VMBL ne peuvent donner quelque garantie que ce soit en ce qui concerne l'exactitude ou l'intégralité de l'information, de l'analyse et des opinions qui figurent dans le présent document ou leur utilité ou pertinence dans une situation donnée. Vous ne devriez pas effectuer de placement ni procéder à une évaluation de portefeuille ou à toute autre opération en vous fondant sur le présent document. Vous devriez plutôt consulter au préalable votre conseiller en placement, qui peut analyser les facteurs pertinents des placements ou opérations proposés. VMBL et l'auteur se dégagent de toute responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de tout préjudice découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu contrevenant au présent avis. Le présent rapport, y compris l'information, les opinions et les conclusions qui y figurent, en totalité ou en partie, ne peut être distribué, publié, mentionné ou reproduit de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

